



Compte rendu de la réunion du Cluster Protection

25/09/2018

Bureau HCR, N'Djamena

Agenda

- 1.) Suivi des points d'action
- 2.) Situation de protection dans la région du Lac Tchad (aout 2018)
- 3.) Domestication de la Convention de Kampala
- 4.) Elaboration d'une note de plaidoyer du Cluster Protection
- 5.) Plan de formations du Cluster Protection
- 6.) Divers

Participants

- ACTED, AHEAS, APSELPA, COOPI, CNARR, CRT, HCR, OHCHR, OXFAM, UNICEF

1. Suivi des points d'actions

Il a été demandé à tous les membres du Cluster Protection d'assurer la diffusion des messages de sensibilisation sur les risques liés à la contamination par restes d'explosifs de guerre (REG) y compris de Engins Explosifs Improvisés (EEI) à travers leurs canaux de communications avec les populations affectées au Lac.

Le HCR a informé qu'il on soumit une demande cotations pour l'enregistrement audio des messages de sensibilisations pour diffusion à travers le radio dans la région du Lac. La Coordinatrice du Cluster Protection a informé qu'elle fera le nécessaire pour que le Cluster prenne en charge les couts liés.

Ci-dessous un rappel aux différents canaux de communication et responsabilités par acteurs :

- **Autorités administratives de la région du Lac Tchad (Les Préfets, Les Sous-préfets, les Maires, les Chefs d'Arrondissements).** La CNARR représenté par Mme. Sadia Kelley et M. Mahamat Alhafiz ont le lead pour assurer les partages des messages de sensibilisations avec les autorités administratives de la région du Lac Tchad.

- **Les chefs traditionnels, les leaders religieux et les relais communautaires** (à travers des réunions communautaires/ en intégrant la sensibilisation auprès des communautés dans les activités quotidiennes des acteurs humanitaire par ex. les activités de monitoring de protection). Tous les membres du Cluster Protection sont impliqués.
- **Les médias, notamment la radio communautaire à Bol.** Le HCR a le lead.

Il a été demandé à chaque agence de faire un point sur l'action prise lors de la prochaine réunion du Cluster en octobre.

2. Situation de protection dans la région du Lac Tchad (aout 2018)

Depuis aout 2018, la Croix Rouge Tchadien (CRT) a élargi sa couverture géographique de monitoring de protection sur 149 sites et OXFAM sur 25 sites de déplacements dans la région du Lac. Ce qui fait une couverture de monitoring protection sur 174 sites de la totalité de 203, car COOPI n'a actuellement pas la capacité de faire le monitoring de protection sur leurs 29 sites d'interventions.

Au total, 139 incidents de protection ont été rapportés sur la période d'aout 2018.

Ces incidents incluent, par ordre d'importance :

- les violations du droit à la propriété, notamment le vol de bétail et d'argent ;
- les violences sexuelles et basées sur le genre, y compris mariage forcé, viol et agression sexuelle : les 35 cas rapportés concernent tous des femmes et la grande majorité des survivantes (23 sur 35) sont des enfants ;
- les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique
- enfin, les violations du droit à la liberté: cela concerne principalement des arrestations arbitraires quand des individus sont accusés de faire partie des groupes armés ou de vendre du bois (vendre du bois est interdit par les autorités tchadiennes).

Les auteurs présumés des cas rapportés sont en premier lieu les membres des forces de l'ordre. Le référencement et le suivi des cas de protection restent une priorité pour la réponse humanitaire dans la région du Lac Tchad. Un atelier sera organisé à Bagasola en novembre 2018 pour faire une cartographie des services existants (gouvernementaux et humanitaires) afin de mettre en place un cadre de référencement pour la prise en charge des survivants et survivantes des violations des droits de l'homme.

3. Domestication de la Convention de Kampala

Il a été rappelé que les personnes déplacées interne (PDI), en tant que citoyens Tchadiens, ont les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens et que c'est le gouvernement Tchadiens qui a la responsabilité principale de veiller à ce que leurs droits sont respectés.

Toutefois, selon le plan de travail pour la mise en œuvre de la stratégie de protection du HCT, le Cluster Protection est censé appuyer le Gouvernement Tchadien dans le renforcement du cadre légal pour la protection des PDI.

La CNARR a expliqué qu'il s'agit de domestiquer la Convention de qui constitue un des deux instruments juridiques internationaux¹ principaux pour la protection et les solutions durables des personnes déplacées internes. La CNARR a rappelée qu'un modèle loi développé par l'Union Africaine existe déjà pour guider la domestication de la Convention en loi nationale.

La CNARR a informé qu'il présentera une stratégie pour l'enrôlement des PDIs dans la région du Lac lors de la prochaine réunion du Cluster Protection. Le Cluster Protection va soutenir la mobilisation des fonds pour cet exercice critique qui fournira une base d'évidence qui permettra aux acteurs gouvernementaux, humanitaires et développement d'améliorer le ciblage et suivi de l'assistance humanitaire et réduire la fraude. D'ailleurs cet enrôlement fournira une base de données pour faciliter l'accès des PDIs aux documentations civile et alors prévenir l'apatridie et faciliter la gestion d'assistance et la planification des solutions durables.

Points d'actions :

- Une feuille de route pour incorporer la Convention de Kampala en loi nationale sera développée et présentée par la CNARR avec l'appui du HCR à la prochaine réunion du Cluster Protection.
- Présentation de la stratégie de l'enrôlement à la prochaine réunion du Cluster Protection CNARR.

4. Elaboration d'une note de plaidoyer du Cluster Protection

Il a été rappelé qu'une des six fonctions clés d'un Cluster est de mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires. A cette fin, le Cluster va développer des notes de plaidoyer qui montrent les priorités en termes de réponse de protection sur base des résultats des analyses (de monitoring de protection). Les notes de plaidoyer doivent également montrer les lacunes en termes de financement de la réponse aux besoins de protection des populations affectées.

Selon la plateforme inter-agences pour le suivi de financement de la réponse humanitaire au Tchad, notamment le Financial Tracking Sheet (FTS)

<https://fts.unocha.org/appeals/637/summary>, le Cluster Protection est financé à 6.7 % (1.4 million dollars sur les 20.7 millions qui ont été demandé lors de plan planification du HRP 2018.

¹ Le deuxième instrument est les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays de 1998

Il est ressorti des discussions que la plus part des membres du Cluster ne connaissent pas le FTS et alors ne rapportent pas les financements reçus dans le FTS, ce qui signifie potentiellement une fausse représentation du taux du financement du Cluster Protection.

Points d'action :

- Pour avoir un aperçu exact de ce financement comme base pour la mobilisation des fonds, il a été demandé à chaque membre de remplir le fichier FTS Excel en attache et de renvoyer à la Coordinatrice du Cluster Protection au plus tard le 12 octobre. Le suivi de ce point d'action sera fait à la prochaine réunion du Cluster Protection.

5. Plan de formation du Cluster Protection

Le plan de formation 2018 du Cluster Protection mise à jour a été partagé pour information aux membres :

Déjà Fait

- ✓ Formation sur la protection transversale pour les membres du Cluster / Secteur Sécurité Alimentaire à travers le pays (avril – mai, Abéché, Gore, Lac et Ndjamena)
- ✓ Formation sur la protection transversale pour le staff programme à OIM (sept 2018)

A Faire

- ToT sur la protection transversale pour les Coordinateurs du Clusters Nutrition et CCCM (octobre)
- La formation sur le SGBV que le HCR propose mener sous le guide du sous-Cluster VBG aux profits des membres de la force de l'ordre dans la région du Lac Tchad (octobre)
- Formation sur la centralité de la protection, le VBG, protection de l'enfant et PSEA aux profits des nouveaux Officiers de la FMM en provenance du Niger, Cameroun, Nigeria et Tchad (19-23 novembre)
- Formation sur le handicap et l'inclusion des personnes handicapées dans l'aide humanitaire mené par Humanité et Inclusion (rapporté)
- Formation sur le genre aux profits des membres du Cluster Protection (dates à déterminer)

6. Divers

- OXFAM a informé qu'il on commence la phase de collecte des données dans la région du Lac, dans le cadre d'une étude sur les solutions durables (ci-joint les termes de références). Des rencontres à ce sujet avec le Gouvernement et les membres de l'Equipe Humanitaire Pays sont prévus dans les semaines à venir.